Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/. 6.6/T/2023-2024 pour les travaux de construction d'un bloc de latrines à seize portes au Lycée Municipal NYAKABIGA et la réhabilitation des blocs sanitaires de trois établissements scolaires : ECOFO SOROREZO, ECOFO JABE, Ecole Primaire BASSIN I

Date d'ouverture des offres : ...Q6../..A.A../ 2023

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de MUKAZA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux de construction d'un bloc de latrines à seize portes au Lycée Municipal NYAKABIGA et la réhabilitation des blocs sanitaires de trois établissements scolaires : ECOFO SOROREZO, ECOFO JABE, Ecole Primaire BASSIN I, le marché est en un seul lot.

Financement du marché

2. La Commune MUKAZA a reçu du gouvernement via le Fonds National d'Investissement Communal. La Commune de MUKAZA à l'intention d'utiliser le financement pour effectuer des paiements au titre du marché des travaux de construction d'un bloc de latrines à seize portes au Lycée Municipal NYAKABIGA et la réhabilitation des blocs sanitaires de trois établissements scolaires : ECOFO SOROREZO, ECOFO JABE, Ecole Primaire BASSIN I.

Spécification du marché

- 3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
- 4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
- 5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de six (6) mois calendriers.

Conditions de participations

- 6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités, juridique, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
- 7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service; est obtenu par les soumissionnaires au bureau de la Commune Urbaine de MUKAZA située en Zone ROHERO, Quartier ASIATIQUE, Avenue des Pécheurs N°30 Moyennant le paiement de cent cinquante (150 000fbu) francs burundais: 75 000 fbu sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 75 000fbu au compte N°0038822-02-58 ouvert à LA Banque Commerciale du Burundi au nom de la commune de Urbaine de Mukaza.

-#

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :
-Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

10. Une visite guidée des sites obligatoire sera organisée le M./ 2023 à partir de 9h. Le lieu de rencontre sera le Chef-lieu de la Commune Urbaine de MUKAZA située en Zone ROHERO, Quartier ASIATIQUE, Avenue des Pécheurs N°30.

Présentation de l'offre

- 11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de quatre million de francs burundais (4 000 000 BIF).
- 12. Les offres doivent être soumises à la commune Urbaine de Mukaza L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres.

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 2023 à 10h00. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et éventuellement d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le C6./AM/2023 à 10h30min. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis auprès de la DNCMP par l'autorité contractante peut assister à la séance d'ouverture des offres il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'autorité contractante.il ne signe pas le PV d'ouverture des offres.

Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

#

16.1. Au niveau administratif:

- 1. Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché.
- 2. Caution de soumission suivant le modèle du DAO.
- 3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché et ce montant doit être supérieur ou égal à quarante millions (40 000 000) francs burundais.
- 4. Statuts du soumissionnaire (personne morale)
- 5. Attestation de non redevabilité délivrée par le service des impôts (OBR) en cours de validité
- 6. Certificat d'immatriculation fiscale (NIF)
- 7. Registre de commerce en copie
- 8. Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce d'au plus de trois mois
- 9. Adresse fixe et connue du soumissionnaire
- 10. Attestation de non redevabilité en originale délivrée par l'INSS
- 11. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire
- 12. L'acte d'engagement signé

16.2. Au niveau technique:

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procèsverbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception provisoires/définitives) Le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. Au niveau financier:

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité et le chiffre d'affaire annuel moyen de deux cent millions (200 000 000 FBU) réalisés au cours des trois dernières années (2020,2021,2022).

Fait à BUJUMBURA, le..././202

WAKANA Léonard

Administrateur Communal a.i et

Personne Responsable des Marchés Publics